

**LE FRANC CFA :
UN INSTRUMENT DE DOMINATION ÉCONOMIQUE ?ⁱ**

Par Noël KODIA

Critique littéraire et essayiste

<http://blog.ifrance.com/noelkodia>

Depuis les indépendances, le Franc CFA mis en circulation dans ses colonies par la France, continue d'être utilisé par une grande partie des pays, devenus indépendants depuis. Et malgré le passage du Franc français à l'Euro, ces pays, pourtant autonomes voici bientôt un demi-siècle, gardent encore paradoxalement le Franc CFA qui, par l'intermédiaire du Trésor français et de la Banque de France, est lié à l'Euro.

Mais pourquoi la France continue-t-elle de maintenir ce Franc CFA alors que certains pays francophones ne font que peu d'efforts au niveau de leur gouvernance économique face aux résultats économiques obtenus au niveau de l'amélioration de la pauvreté et du bien être des populations ?

**1. La domination par la démultiplication de la monnaie :
l'exemple du franc CFA**

Dans les pays d'Afrique ayant subi la colonisation française, le Franc CFA est introduit pour le commerce des matières premières car il faut les acheter à bon marché (la monnaie de la Métropole ayant une valeur nettement supérieure à celle des pays colonisés (1F français = 50 Francs CFA) dès la mise en circulation de cette monnaie africaine. Ce qui fait que le Français qui vient en Afrique, rémunéré au même titre que celui qui est resté dans son pays, voit l'argent que lui verse la Métropole multiplié par cinquante. Et avec cette conversion, les matières premières coûtent extrêmement moins cher, ainsi que la main d'œuvre payée avec la monnaie locale. Paradoxalement les Occidentaux Blancs venus pour travailler en Afrique sont payés dans

leur monnaie qu'ils convertissent ensuite en Francs CFA. Et cette situation fait d'eux des nantis et des privilégiés.

2. Franc CFA et néo-colonisation

Contre toute attente, l'indépendance, juridique ne s'accompagne pas de l'indépendance économique ; les territoires français d'Afrique s'étant transformés en Républiques, continuent à être liés économiquement à leurs anciens maîtres par le même Franc CFA qui, au fil des années, subira une dévaluation de 50 % en 1994. Les Africains doivent se rappeler que cette dévaluation avait été décidée unilatéralement par les autorités monétaires françaises de l'époque sans réelle concertation avec les États africains. Décision unilatérale démontrant la main mise de la France sur ses ex-colonies. Et cette nouvelle donne monétaire va créer un grand malaise dans les économies et pouvoir d'achat des africaines.

Géré en fait par le Trésor français par le biais du compte d'opérations, le Franc CFA en Afrique occidentale et centrale est sous le contrôle de deux banques régionales créées pour la circonstance (Banque des États d'Afrique Centrale et Banque des États de l'Afrique de l'Ouest regroupant la plupart des pays francophones). Aussi, la néo-colonisation se poursuit à travers ces institutions financières par un certain nombre de compétences françaises travaillant en leur sein dans le cadre de l'assistance technique et ayant un droit de veto quand les intérêts de la France se voient compromis. Ce droit de veto s'exerce surtout au niveau du conseil d'administration des banques centrales puisque la France y participe. Et c'est ce qui fait que l'institution d'une monnaie nationale s'avère compliquée dans ces ex-colonies françaises où la France continue à tirer beaucoup de bénéfices dans les échanges économiques avec ses ex-colonies, surtout quand il s'agit de l'achat des matières premières. Même avec le passage du Franc français à l'Euro, la France maintient toujours la survie du Franc CFA, ce qui permet de tirer des avantages non négligeables de ses ex-colonies fonctionnant comme des territoires d'appoint.

3. Mariage Franc CFA/Euro : une infidélité monétaire

Alors que l'on croyait que le passage du Franc français à l'Euro ferait que le Franc CFA trouverait son indépendance en changeant même d'appellation, on constate que la France continue à le parrainer en attendant que la Banque centrale européenne ne prenne un nouveau rôle dans les deux banques centrales régionales d'Afrique occidentales et centrales. Aussi, à travers ce parrainage, se remarque la continuation implicite de l'exploitation monétaire des pays francophones d'Afrique par la France. Aussi avec la parité fixe, il est possible de comprendre la stabilisation théorique du Franc CFA alors que souvent l'Euro dont il dépend, subit parfois des contre coups dus à sa fluctuation par rapport à d'autres monnaies comme le dollar des États-Unis.

On constate une autre infidélité entre l'Euro français et le Franc CFA : souvent, on se rend compte, quand on envoie de l'argent d'un pays à un autre, que les transactions monétaires dans la zone euro se font sans frais de commission, ce qui n'est pas le cas entre les zones euro et CFA, ni entre les deux zones FCFA de l'Afrique de l'ouest et FCFA de l'Afrique centrale. On ne comprend pas que le Franc CFA, qui est sous la protection de l'Euro par le biais de la Banque de France, demande des frais de commission dans les transactions entre L'Union européenne et les États d'Afrique francophones. Ce point a été maintes fois soulevé par la Diaspora et Afrology qui ont proposé alors que les pays francophones ne subissent pas de discrimination monétaires au niveau des transactions monétaires dans le même espace Euro, car il s'agit bien d'un FCFA devenu une annexe de l'Euro. Les agences de transactions monétaires comme Western Union et Moneygram, pour ne pas les citer, prélèvent des commissions, un certain pourcentage pour service rendu quand l'argent est transféré de la France aux pays d'Afrique et vice versa. Normalement ces transactions ne devraient pas être payantes car le franc CFA et l'Euro au niveau des relations financières France-Afrique ont un dénominateur commun qui est la Banque de France. Une situation qui devrait pousser les autorités monétaires africains ainsi que les économistes africains de la zone CFA à la réflexion.

Faut-il une monnaie africaine commune pour le continent ? Certainement, puisque les économistes africains réunis lors de leur Congrès annuel (2-5 mars 2009, Nairobi, Kenya) ont répondu positivement en offrant quelques alternatives. Une autre question aux spécialistes de l'économie africaine, particulièrement ceux qui travaillent avec le groupe du G 20 qui va revoir l'architecture financière et économique du monde. Car nous pensons qu'il n'y a pas de véritable autonomie politique au niveau continental sans indépendance économique et financière qui repose sur une monnaie commune, tant aux niveaux sous-régional qu'africain comme au demeurant dans l'espace de l'Union européenne et celui des États-Unis d'Amérique.

En définitive, nous dirons que l'Union africaine, tout en organisant, bon an mal an, son essor économique par l'intermédiaire de plusieurs zones monétaires, devrait faire appel aux compétences en la matière, des économistes africains de renom car il y en a tant au niveau du continent que celui de la diaspora. La véritable indépendance du continent africain commencera par la maîtrise de sa propre monnaie, gage d'une autonomie financière qui mène vers une véritable indépendance économique. Cette monnaie commune a plus de chance de voir le jour au niveau des communautés sous-régionales.

Noël KODIA

Noël Kodia est critique littéraire et essayiste d'origine congolaise,

<http://blog.ifrance.com/noelkodia>

ⁱ Article publié sous le même titre sur :
<http://www.afrology.com> / Dossier /Economie